



Fixation sur un grillage commun

Par **malassene**, le **10/02/2008 à 08:56**

Bonjour. je viens récemment, d'emménager, dans un joli lotissement neuf. Celui-ci a été construit par touraine logement. Je n'ai rien contre mes voisins, mais comme le vis à vis est important, j'envisage de poser des "cannis" sur le grillage commun. Je souhaite donc savoir, si j'ai le droit de les fixer dessus, ou bien, si je dois mettre des piquets devant, pour ne pas toucher à ce grillage mitoyen.
d'avance, je vous remercie d'éclairer ma lanterne.
c.malassené

Par **Jurigaby**, le **10/02/2008 à 16:47**

Bonjour.

si le grillage est bien mitoyen, vous pouvez faire ce que vous voulez de votre côté, donc, vous pouvez les poser directement dessus.